



Arrêté n° 2023.145.DC
portant délégation de fonctions

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs du Maire,

Considérant que pour assurer la continuité de l'action municipale et le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de déléguer les fonctions d'Officier de l'État Civil à Madame Sophie TUBIANA, le samedi 16 septembre 2023 à 14h00, à l'occasion de la célébration d'un mariage à Saumur,

ARRETE

Article 1 : DELEGATION DE FONCTIONS

Madame Sophie TUBIANA, Conseillère Municipale de la Ville de Saumur, est déléguée pour exercer en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'Officier de l'État Civil de ladite ville, en raison de notre empêchement et de celui de nos adjoints, pour le le samedi 16 septembre 2023 à 14h00, afin de procéder à la célébration d'un mariage.

Article 2 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Saumur, et adressé à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saumur,
- Madame Sophie TUBIANA, Conseillère Municipale de la Ville de Saumur,
- Madame le Procureur de la République.

Fait à Saumur, le 14 septembre 2023

Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET CLAISSE

